**COMMUNICATIONS**

Un maximum de **12 communications** seront sélectionnées et présentées au Congrès.

Date limite de réception des communications : **15 mars.**

Auteurs : Chaque personne peut apparaître dans un **maximum d’une (1) communication**. La présentation des communications ne sera certifiée qu'aux auteurs qui se sont inscrits au congrès.

Envoi de la communication : elle sera envoyée dans le délai par **email** à ailp@laicismo.org

Identification du fichier envoyé en tant que communication : Le nom du fichier doit suivre le schéma suivant : **Nom1\_Nom2\_Prénom** (avec le « nom et prénom » du premier auteur). Exemple : Roldán\_Segura\_Margarita

LIGNES THÉMATIQUES POUR LA SOUMISSION DES COMMUNICATIONS

**• Principe de laïcité intégrale des systèmes éducatifs**

**• Liberté de conscience et de religion dans le curriculum**

**• Symbologie et rituels à l'école**

**• Privatisation de l'enseignement et ségrégation (financement public des écoles privées et autres)**

**• Le fondamentalisme religieux dans l'enseignement**

**• Lobbying religieux au sein de l'Union européenne et d'autres institutions internationales**

**• L'Université laïque / (UNILAICA)**

CARACTÉRISTIQUES DE COMMUNICATION

La communication complète aura une longueur maximale de **3 000 mots**.

Le texte sera écrit en Arial 12, avec 0 points d’espacement avant le paragraphe et 6 points d’espacement ajoutés après. L'interligne sera simple. Chaque paragraphe commencera sans indentation justifiée.

Utiliser un format A4 (210 mm x 297 mm) avec des marges supérieure et inférieure de 25 mm.

Les citations et les références bibliographiques doivent suivre les normes APA (7ème edition).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité scientifique utilisera les **critères** suivants pour l'évaluation des communications. Il est demandé qu'elles soient réalisées en tenant compte de ces critères. La violation partielle de plusieurs de ces critères ou la violation totale de l'un d'eux motivera la décision, par le Comité Scientifique, de ne pas admettre la communication.

1. La communication est cadrée clairement dans les lignes thématiques du congrès.

2. Elle présente des données nouvelles, des contributions importantes et pertinentes.

3. Le travail fournit une comparaison entre différents pays, régions ou zones géographiques.

4. La communication est bien fondée et solide en argumentation.

5. La communication est bien écrite, avec une écriture, une orthographe et une correction grammaticale adéquates.

6. La structuration du contenu est élaborée, claire et cohérente.

7. Le format établi par le congrès, la longueur et les normes de citation et de référencement sont respectés.

Le comité scientifique peut modifier la ligne thématique auquel les auteurs de la communication l'ont cadrée, s'il est estimé que le travail s’intègre mieux dans une autre thématique.

PRESENTATION DE LA COMMUNICATION

Toutes les communications acceptées seront attribuées une heure de présentation avant le début du congrès.

Les communications seront publiées dans la langue originale et en espagnol.